



Celui qui fait les ablutions méticuleusement puis se rend à la prière du vendredi où il écoute et garde le silence, on lui pardonnera ce qu'il y a entre ce jour et le vendredi ainsi que trois jours supplémentaires. Et celui qui touche aux cailloux, aura certes été distrait.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui fait les ablutions du mieux qu'il peut, puis se rend à la prière du vendredi où il écoute et garde le silence, on lui pardonnera ce qu'il y a entre ce jour et le vendredi ainsi que trois jours supplémentaires. Et celui qui touche aux cailloux, aura certes été distrait. »

[Authentique.] [Rapporté par Muslim.]

Celui qui fait parfaitement les ablutions, en accomplissant soigneusement ses obligations et en observant les recommandations qui y sont liées, puis se rend à la mosquée pour faire la prière du vendredi et écoute le discours en s'abstenant de parler, même pour dire des paroles licites, les péchés mineurs qu'il a commis entre le discours accompagné de la prière de ce vendredi et la même heure du vendredi précédent, ainsi que trois jours en plus, lui seront pardonnés. Quant à celui qui touche aux cailloux ou fait quelque chose de semblable en agissant futilement, il aura annulé la récompense de son vendredi.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5433>

